

Fortes chaleurs - Mesures de la Ville de Troyes

Face aux fortes chaleurs enregistrées, la Ville de Troyes et le Centre Municipal d'Action Sociale rappellent aux Troyennes et Troyens les mesures mise en place pour accompagner les personnes les plus vulnérables.

Chaque année, du 1er juin au 31 août, **le registre canicule de la Ville de Troyes** permet aux personnes fragiles (notamment les personnes handicapées ou les personnes de plus de 65 ans) de se faire connaître des services de la Ville, des agents du Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) et des Résidences pour personnes âgées, et surtout de rompre l'isolement lors des fortes chaleurs.

L'objectif étant de relayer auprès des personnes fragiles les conseils de prévention les plus adaptés aux conditions climatiques. En pratique, tous les jours, dès lors que l'alerte canicule a été lancée au niveau préfectoral, les services de la Ville et les agents du CMAS contactent les personnes inscrites sur la liste, afin de s'assurer qu'elles vont bien et qu'elles appliquent les bons gestes.

Pour s'inscrire ou pour inscrire un proche, les usagers peuvent appeler le 03 25 42 33 33 ou remplir le formulaire en ligne :

<https://www.ville-troyes.fr/au-quotidien/bien-vieillir/inscription-registre-des-personnes-fragiles/>

La Ville de Troyes vous rappelle également des gestes utiles

- o Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h - 16h)
- o Protégez-vous de la chaleur (fermez les volets le jour), préférez les lieux frais
- o Rafrâchissez-vous (mouiller son corps et se ventiler)
- o Buvez de l'eau (ne pas boire d'alcool), mangez en quantité suffisante
- o N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

Quelques lieux pour se mettre au frais

Il existe plusieurs lieux à Troyes où l'on peut se rafraîchir :

- o Piscine des Chartreux
- o du lundi au jeudi de 10h à 19h
- o le vendredi de 14h à 21h

o le samedi de 8h à 17h

o le dimanche de 8h à 12h30

o Le parc des Moulins et son aire de jeux d'eau

o Parc ouvert tous les jours de 9h à 20h

o Jeux d'eau en fonctionnement de 12h à 19h30

o Les parcs et jardins

Ouverts de 7h à 22h

Pour rappel

Il est strictement interdit de se baigner dans les bassins, vannages et cours d'eau de la Ville de Troyes, qui présentent un danger réel de noyade.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, la baignade dans les fontaines publiques troyennes est également formellement interdite. La qualité de l'eau est incertaine car celle-ci coule en circuit fermé. Les contrevenants risquent, outre une amende maximale de 38 EUR, de se blesser (glissades car matériaux non-antidérapants) et d'attraper des infections liées à la stagnation de l'eau et à la présence des pigeons, ainsi qu'au développement de bactéries dû aux températures estivales.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr